Registre tenu sous forme électronique. Pour avoir la valeur du registre légal, les procès-verbaux doivent porter une signature électronique avancée et un horodatage offrant toute garantie de preuve (décret n° 2019-1118 du 31 octobre 2019), sauf clause des statuts d'une SAS autorisant une signature simple (art. R. 227-1-1). La signature en ligne proposée ici est une signature électronique simple : à défaut, imprimez le registre, faites coter et parapher ses feuillets et signez les procès-verbaux à la main. Modèle en cours de validation par un avocat : faites relire ces actes par un professionnel du droit avant de les signer. Ces documents sont des modèles que vous remplissez vous-même. Ils ne constituent pas un conseil juridique et ne tiennent pas compte de votre situation particulière : un avocat ou un notaire peut les adapter à votre projet.

Registre des décisions de Mon Entreprise

Mon Entreprise, société par actions simplifiée, 901 234 567 RCS Paris.

Registre des procès-verbaux des décisions des associés et des décisions des dirigeants, numérotés dans l'ordre où ils ont été arrêtés. Un numéro n'est jamais réutilisé ; le texte d'un procès-verbal arrêté n'est plus modifié, et son empreinte permet de le vérifier.

2 procès-verbalaux : du n° 1 au n° 2.

N° 1 · Nomination d'un directeur général

- Arrêté le 1 juillet 2024 à 12:00
- Empreinte SHA-256 : 3a292945ed3c638c280ae9d0fe06669d40d52e26b3a4a522a2ec7b3135b24ce9
- Signé sur papier ; signature déclarée pour le 1er juillet 2024.

Procès-verbal des décisions collectives des associés n° 1, du 1er juillet 2024

Société Mon Entreprise, société par actions simplifiée au capital de 50 000 €, dont le siège est 15 rue de l'Exemple, 75008 Paris, 901 234 567 RCS Paris.

Objet : Nomination d'un directeur général.

Les associés se sont réunis en assemblée, au lieu indiqué ci-dessous, sur convocation régulière de Camille Laurent.

Associés présents, représentés ou ayant voté :

- Camille Laurent, titulaire de 3 000 actions
- Thomas Garnier, titulaire de 2 000 actions

Soit 5 000 actions sur les 5 000 actions composant le capital.

L'assemblée est présidée par Camille Laurent.

Ordre du jour :

- Nomination d'un directeur général
- Pouvoirs pour les formalités

Première résolution : Nomination d'un directeur général

Il est décidé de nommer en qualité de directeur général, M. Thomas Garnier, né le 2 septembre 1987 à Lyon (69), de nationalité française, demeurant 8 quai de l'Exemple, 92130 Issy-les-Moulineaux, pour une durée de 3 ans, à compter du 1er juillet 2024. Le directeur général dispose, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le président (art. L. 227-6 du Code de commerce). Sa rémunération éventuelle sera fixée par une décision ultérieure. Thomas Garnier a fait savoir qu'il accepte ces fonctions et qu'il n'est frappé d'aucune mesure ou incompatibilité susceptible de lui en interdire l'exercice.

Majorité requise : majorité des voix des associés présents ou représentés (statuts (décision ordinaire)).

Votes : pour 5 000, contre 0, abstention 0. Adoptée : 5 000 voix pour sur 5 000 (plus de la moitié des voix des associés présents ou représentés requis).

Cette résolution est adoptée.

Deuxième résolution : Pouvoirs pour les formalités

Tous pouvoirs sont donnés au président, ou au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, pour accomplir les formalités de publicité, de dépôt et autres prévues par la loi.

Majorité requise : majorité des voix des associés présents ou représentés (statuts (décision ordinaire)).

Votes : pour 5 000, contre 0, abstention 0. Adoptée : 5 000 voix pour sur 5 000 (plus de la moitié des voix des associés présents ou représentés requis).

Cette résolution est adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal.

Fait à Paris, au siège social, le 1er juillet 2024.

Signatures

- Camille Laurent, président, président de séance
- Thomas Garnier, associé

N° 2 · Transfert du siège social

- Arrêté le 1 novembre 2026 à 11:00
- Empreinte SHA-256 : 90384fe134bc47243b5743ff5e87c379bcc3b760dbe3abf3c751913ed54fdc6e
- En attente de signature.

Décision du représentant légal n° 2, du 1er novembre 2026

Société Mon Entreprise, société par actions simplifiée au capital de 50 000 €, dont le siège est 15 rue de l'Exemple, 75008 Paris, 901 234 567 RCS Paris.

Objet : Transfert du siège social.

Camille Laurent, président de la société, a pris les décisions suivantes.

Première décision : Transfert du siège social

Faisant usage des pouvoirs que lui confèrent les statuts, sous réserve de ratification par la prochaine décision des associés, il est décidé de transférer le siège social du 15 rue de l'Exemple, 75008 Paris au 42 avenue de l'Exemple, 92100 Boulogne-Billancourt, à compter du 1er novembre 2026. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre.

Deuxième décision : Modification des statuts

En conséquence, l'article « Siège social » des statuts est désormais rédigé ainsi : « Le siège social est fixé : 42 avenue de l'Exemple, 92100 Boulogne-Billancourt. » Le reste de l'article est inchangé.

Troisième décision : Pouvoirs pour les formalités

Tous pouvoirs sont donnés au président, ou au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, pour accomplir les formalités de publicité, de dépôt et autres prévues par la loi.

Fait à Paris, au siège social, le 1er novembre 2026.

Signature

- Camille Laurent, président